

DELIBERATION (2023-21) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Autorisation de signer un avenant au marché d'aménagement du chemin de Marnat

L'an deux mille vingt-trois le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Gisèle TESTARD), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON

Monsieur le Maire explique :

Vu la délibération 2021-29 du Conseil municipal en date du 11 octobre 2021 :

- Attribuant à l'entreprise COLAS France/CTPP le marché pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de Marnat qui a obtenu la meilleure note globale,
- Autorisant Monsieur le Maire à signer le marché et à procéder à la notification de la tranche ferme ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution dudit marché.

Quant à la tranche optionnelle du marché concernant la partie basse du chemin de Marnat, elle a été notifiée le 14 décembre 2021. Elle est achevée à ce jour.

Le décompte définitif des travaux – tranche ferme et tranche optionnelle – fait ressortir, compte tenu de l'actualisation des travaux et de l'indexation des prix, une plus-value d'un montant maximum de 10 727,32 € H.T. soit une variation globale de +4,5% par rapport au marché initial.

Il convient de signer un avenant à la tranche optionnelle de ce marché.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité des 12 votants :

- valide l'avenant à au marché d'aménagement du chemin de Marnat d'un montant maximum de 10 727,32 H.T. pour tenir compte de l'actualisation des prix liée à l'indexation des coûts,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 juin 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire,

Le 6 juin 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.